

**Rapport de suivi des requêtes des citoyens des conseils d'arrondissement  
du 12 août 2019, du 9 septembre 2019 et du 15 octobre 2019**

**Monsieur Jean-Yves Bilodeau : piste d'athlétisme au parc Ignace-Bourget**  
19-331708 CA 15 octobre 2019

Monsieur est entraîneur au club d'athlétisme de l'école Honoré-Mercier. Il utilise la piste du parc Ignace-Bourget pour ses entraînements. Il explique que l'année dernière, il n'a pas pu utiliser la piste du parc Ignace-Bourget en raison des préparatifs de Pente à Neige. Bien que cette année une entente a été conclue avec Pente à Neige, il déplore le manque d'entretien de la piste. Il a notamment trouvé des vis. Il demande aussi s'il est possible de trouver une entente à long terme.

Le conseiller Sauvé et le directeur Vaillancourt répondent.

Suivi à faire par la Direction des travaux publics : monsieur Hamza Rehab, chef de division des parcs, nous informe qu'une équipe s'est rendue, hier au parc Ignace Bourget malgré la pluie. Ils ont passé un coupe bordure et donné un coup de râteau pour une première phase. Un travail plus en profondeur avec machinerie sera effectué prochainement pour déraciner les mauvaises herbes. Le citoyen a été informé du suivi de sa demande.

**Madame Colette Hébert : bâtiments vétustes**  
19-331713 CA 15 octobre 2019

Madame trouve que le quartier Côte-Saint-Paul est bien entretenu dans son ensemble. Toutefois, elle constate que certains bâtiments commerciaux sont laissés à l'abandon. Elle aimerait savoir si des règlements existent pour obliger les propriétaires à entretenir leurs immeubles.

Le maire Dorais et le directeur Boutet répondent.

Suivi à faire par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : l'inspecteur a rencontré la citoyenne et lui a expliqué toute la réglementation en vigueur.

**Monsieur Pierre-Luc Perron : projet NUA**  
19-331715 CA 15 octobre 2019

Monsieur s'oppose au projet NUA sous sa forme actuelle et plus particulièrement au taux d'implantation proposé. Il aimerait savoir s'il peut s'opposer au taux d'implantation proposé.

Le maire Dorais et le directeur Boutet répondent.

Suivi à faire par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : la chef de division en urbanisme a communiqué avec le citoyen. Elle lui a expliqué que la modification d'implantation du bâtiment au centre du projet, passant de 1,5 m. à 3,0 mètres avait déjà été intégré dans le premier projet de résolution tel que montré lors de l'assemblée de consultation publique. Elle lui a également expliqué qu'il n'y a pas de modification dans le projet de résolution entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>e</sup> adoption par le conseil. Le promoteur s'est toutefois engagé à diminuer la profondeur du bâtiment à être construit sur Augustin-Cantin, pour s'arrimer avec la profondeur du bâtiment voisin existant.

**Monsieur Michel Kociu : projet NUA**  
19-331717 CA 15 octobre 2019

Monsieur habite à proximité du projet NUA. Il est inquiet de perdre de la luminosité. Il craint également que la structure de son bâtiment soit affectée par les travaux à venir.

Le maire Dorais répond.

Suivi à faire par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : la chef de division en urbanisme a communiqué avec le citoyen. Elle lui a expliqué que la modification d'implantation du bâtiment au centre du projet, passant de 1,5 m. à 3,0 mètres avait déjà été intégré dans le premier projet de résolution tel que montré lors de l'assemblée de consultation publique. Elle lui a également expliqué qu'il n'y a pas de modification dans le projet de résolution entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>e</sup> adoption par le conseil. Le promoteur s'est toutefois engagé à diminuer la profondeur du bâtiment à être construit sur Augustin-Cantin, pour s'arrimer avec la profondeur du bâtiment voisin existant.

**Madame Ann Raybould : 700, rue des Seigneurs**  
**19-295889 CA 9 septembre 2019**

Madame demande comment la construction prévue au 700, rue des Seigneurs a pu être autorisée sans consultation du voisinage. Il y a également une inquiétude quant à la présence de sols contaminés.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : des suivis ont été faits avec les citoyens pour le terrain contaminé. Le citoyen a été informé que la contamination du terrain relève du Ministère de l'environnement.

**Monsieur Guillaume Le Nigen : suggestion de modifications réglementaires**  
**19-266987 CA 12 août 2019**

Monsieur habite sur la rue Ottawa. Il déplore le bruit, les saletés et les odeurs qui sont engendrés par certaines activités commerciales. Il aimerait que la gestion des nuisances soit mieux réglementée. Il constate aussi que beaucoup de chantiers commencent leurs travaux avant 7 h mais qu'il est dur de les prendre sur le fait. Il voudrait savoir s'il existe une procédure pour passer outre le processus de plainte.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : le dossier est présentement à l'étude auprès de la Division des permis et inspections. Ses propositions seront étudiées dans le cadre de la refonte du nouveau règlement sur les nuisances.

-----  
**POUR CONSULTATION**